Règlement du Trail du Loup Blanc 2016 -
Trail Urbain, 15km et 30 km (hors UGMLB de 110 km)

Le Trail du Loup Blanc est une épreuve nature de course à pied. Le parcours va presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois. La course se veut dans «l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile.

Tous les participants sont donc tenus de respecter le règlement suivant.

Article 1 : l'organisation

Le Trail du Loup Blanc est organisé le week--end du 10 et 11 décembre 2016. Il est Co--organisé par les sections triathlon (affiliée FFTri) et athlétisme (affiliée FFA) des SAM Guéret. Ce règlement s'applique aux 3 courses proposées : un trail urbain exclusivement féminin, un 15km, un 30 km.

Article 2 : Participation

L'épreuve de **trail urbain** de 7 km est ouverte aux licenciées et aux non--licenciées âgées de 16 ans et plus (catégorie cadet--junior--espoir--sénior--vétéran). **Epreuve exclusivement féminine.**

L'épreuve de **15km (400m d+)** est ouverte aux licenciés et aux non--licenciés âgés de 18 ans et plus (catégorie cadets -- junior--espoir--sénior--vétéran).

L'épreuve de **30km (950m d+)** est ouverte aux licenciés et aux non--licenciés âgés de 20 ans et plus (catégorie espoir--sénior--vétéran).

Article 3 : Inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur le trail urbain, le 15 et le 30 km (sauf en cas de désistement).

Organisation limitée à 900 coureurs au total pour le 15 et le 30 km qui se dérouleront le Dimanche

Le trail Urbain est limité à 200 coureuses et se déroule le samedi

L'inscription à chacune des courses proposées doit faire l'objet d'une inscription par internet sur le site : www.trailduloupblanc.fr

Pour s'inscrire, il faut compléter le questionnaire en ligne et joindre :

- soit une copie de la licence sportive en cours de validité (**FFA, FFCO, triathlon et UFOLEP course à pied seront les seules acceptées !)**
- soit la copie d'un certificat médical de non contre--indication à la pratique du sport en compétition **datant de moins de 1 an**.

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces deux documents.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.

La date limite des inscriptions est fixée au **3 décembre**.

Article 4 : frais d'inscriptions

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur le trail urbain, le 15, le 30 km (sauf en cas de désistement).

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription possible en ligne uniquement via un paiement en carte bancaire (CB).

	Avant le 15/08/16	*Avant le 15/10/16*	*Après le 15/10/16*
Trail Urbain	**Tarif unique, 8€**		
15 km		**13€ + 3€ le repas**	**15€ + 3€ le repas**
30 km	**20€ (repas inclus)**	**22€ (repas inclus)**	**25€ (repas inclus)**

Article 5 : retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au **GYMNASE DE GRANCHER :**

→→ le **samedi 10 décembre** :

13h à 14h30 pour Trail urbain des Louves ;

16h à 20h00 pour les courses du Dimanche (le 15 km et le 30 km)

→→ le **dimanche 11 décembre :**

à partir de 6h30 pour le 15 km et le 30 km (priorité sera donnée au 30 km en cas d'affluence importante de coureurs)

Attention : Le retrait sera possible jusqu'à **30 minutes avant le départ**.

Pour les très éventuelles inscriptions sur place, il faudra remplir impérativement une fiche individuelle et présenter les documents nécessaires (voir article 3).

Article 6 : déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins, mais également de nombreux sentiers en sous--bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés seront usants et « cassants ». Un entraînement minimum est donc nécessaire.

Balisage : il sera effectué avec de la rubalise, de la peinture fluorescente biodégradable et des panneaux indicateurs.

Ravitaillement :
Pour le **15km** : 1 ravitaillement.
Pour le **30km** : 2 ravitaillements.
Ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements seront composés de liquide et de solide.

Départs et arrivées : Attention ! Le départ et l'arrivée se tiendront au gymnase de Grancher.

Trail urbain des Louves : départ samedi 15h
30km : départ dimanche à9h45
15km : départ dimanche à9h

Des douches seront accessibles au gymnase d'arrivée.

Article 7 : sécurité

Une équipe médicale composée de secouristes sera présente durant toute l'épreuve. Elle sera composée d'un VSAB sur le site de départ et d'un véhicule tout--terrain mobile placé sur le parcours et d'une ambulance pour rapatriement éventuel vers le site de départ ou le centre hospitalier de Guéret. Des PC sécurité seront également implantés sur le parcours, en liaison avec les secouristes. Un coureur balai fermera le parcours. 1 Médecin coordonnera les secours.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée).

Matériel obligatoire : compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent êtres froides et enneigées, **chaque participant du 30km devra prendre le départ** avec **une réserve d'eau minimum de 0,5L et avec une réserve alimentaire** compte tenu du fait que les ravitaillements proposés sont exclusivement en liquide. Il est recommandé aux participants du 15km de prendre le départ avec une réserve d'eau minimum de 0,5L et avec une réserve alimentaire. **Le matériel imposé sera contrôlé lors du retrait des dossards.** Tout concurrent qui serait contrôlé sur le parcours sans son matériel obligatoire serait immédiatement disqualifié. **Les bâtons sont interdits sur toutes les courses.**

Article 8 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participants doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 9 : récompenses et résultats

Chaque participant recevra à son inscription un lot.

La proclamation des résultats aura lieu le :

- →→ **samedi 10 décembre à 17h30** pour le Trail urbain des Louves.
- →→ **dimanche 11 décembre à 13h** pour le 15 et le 30 km.

Des lots récompenseront les coureurs au scratch masculin et féminin.

Article 10 : droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou mobiles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuves ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou l'Agence Départementale de Réservation Touristique.

Guéret, le 4 novembre 2016

La direction de course